



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction des affaires juridiques et institutionnelles
Pôle des affaires juridiques

Affaire suivie par :
Corinne MARTIN

Décision n° 2026-OR-112

Nomination de M. Éric SAN VICENTE en
qualité de directeur du Service Universitaire
des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)

LA PRÉSIDENTE

Vu le code de l'éducation notamment ses articles L712-2 et D.714-46 ;

Vu le décret n°2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°2025/06/CA-049 en date du 2 juin 2025 portant adoption du règlement intérieur de l'Université de Toulouse ;

Vu la délibération du conseil d'administration 2023/11/CA-029 en date du 6 novembre 2023 portant adoption des statuts du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) ;

Vu les statuts du SUAPS notamment son article 7 ;

Vu la délibération du conseil des sports en date du 3 septembre 2026 portant proposition du nouveau directeur du SUAPS ;

Considérant que le mandat du directeur du SUAPS est arrivé à son terme et qu'un nouveau directeur a été proposé par le conseil des sports ;

DÉCIDE

Article 1 : Nomination

Monsieur Éric SAN VICENTE est nommé directeur du SUAPS pour une durée de deux (2) ans, renouvelable deux fois de façon consécutive.

Article 2 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Publicité

La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à Madame la Rectrice de région académique. Elle est affichée dans le bâtiment de l'administration centrale sur le campus de Toulouse. Elle fait également l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université de Toulouse.



Fait à Toulouse, le 10 septembre 2026,
La Présidente de l'Université de Toulouse,

Odile RAUZY